

**ARRETE DOSA/2017-783 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUBDIVISION
EN VUE DE L'AGREMENT DES TERRAINS DE STAGES DE LA SUBDIVISION DE LILLE****La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France**

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision de Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 27 septembre 2017 accordant délégations de signature ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La commission de subdivision est présidée par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine, lorsqu'elle statue en formation en vue de l'agrément. Elle donne un avis au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sur l'agrément des terrains de stages pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle des études médicales. Dans ce cadre elle réalise une synthèse des grilles d'évaluation portant sur la qualité pédagogique des stages au niveau de la subdivision de Lille.

Elle comprend les membres suivants :

Avec voix délibérative

- Monsieur le Directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine ou M. le Président du comité de coordination des études médicales de la subdivision, ou leur représentant ;
- Monsieur le Doyen de la faculté libre de médecine, ou son représentant ;
- Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur général du centre hospitalier universitaire de la subdivision ou son représentant ;

- Cinq enseignants titulaires ou associés : trois enseignants de trois spécialités distinctes au sein de la discipline médicale dont un enseignant en médecine générale et deux enseignants de deux spécialités distinctes au sein de la discipline chirurgicale, proposés par le ou les directeurs des unités de formation et de recherche médicale de la subdivision, ou leurs représentants:

Discipline médicale

Monsieur. le Professeur Marc Hazzan (néphrologie)
Faculté de médecine Henri Warembourg
59045 Lille cédex

Monsieur. le Professeur Arnaud Scherpereel (pneumologie)
Faculté de médecine Henri Warembourg
59045 Lille cédex

Médecine générale

Monsieur. le Professeur Patrick Lerouge
Faculté de médecine Henri Warembourg
59045 Lille cédex

Discipline chirurgicale

Monsieur. le Professeur Philippe Zerbib (chirurgie générale)
Faculté de médecine Henri Warembourg
59045 Lille cédex

Madame le Professeur Véronique Duquennoy-Martinot (chirurgie plastique et reconstructrice)
Faculté de médecine Henri Warembourg
59045 Lille cédex

- cinq représentants étudiants :trois étudiants inscrits dans trois spécialités distinctes au sein de la discipline médicale dont un étudiant inscrit en médecine générale et deux étudiants inscrits dans deux spécialités distinctes au sein de la discipline chirurgicale, affectés dans la subdivision et désignés par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision :

Discipline médicale

Madame Audrey Fontaine (psychiatrie)
Présidente de l'AIEHL
18 boulevard Vauban
59000 Lille

Madame Anne-Laure Verbeke (anesthésie)
295 rue Léon Gambetta
59000 Lille

Médecine générale

Monsieur. Gillian Neggia
44 rue Albert Thomas
33000 Bordeaux

Discipline chirurgicale

Mme Astrid Monier (chirurgie générale)
157 avenue du paddock
1150 Woluwe Saint Pierre (Bruxelles)

Madame Camille Wartelle (chirurgie vasculaire)
20 rue des frères Vaillant – appt 621
59000 Lille

Lorsque la commission de subdivision en vue de l'agrément des terrains de stage traite de la spécialité de biologie médicale, elle comprend :

- Monsieur. le Directeur de l'unité de formation et de recherche de pharmacie, en coprésidence avec le directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine ;

.../...

- un médecin enseignant titulaire de la spécialité de la discipline biologique, ou son représentant :

Madame le Professeur Myriam Labalette
CHRU de Lille
2 avenue Oscar Lambret
59037 Lille

- Un pharmacien enseignant titulaire hospitalo-universitaire biologiste médical exerçant dans la subdivision, proposé par le directeur de l'unité de formation et de recherche de pharmacie, ou son représentant :

Madame le Docteur Annabelle Dupont
CHRU de Lille
2 avenue Oscar Lambret
59037 Lille

- Deux représentants, l'un médecin et l'autre pharmacien, des biologistes médicaux exerçant en laboratoire de biologie médicale, proposés par les organismes représentatifs de la profession dans la subdivision, ou leurs représentants :

Médecin
sera désigné ultérieurement

Pharmacien
Monsieur. le Docteur Jean-Charles Dugimont
13 rue du général Leclerc
59200 Tourcoing

- Un représentant désigné par les unions régionales des professionnels de santé pharmaciens :

Monsieur Jérôme Cattiaux
63 avenue Michelet
59400 Cambrai

- Deux représentants étudiants inscrits dans la spécialité de biologie médicale, affectés dans la subdivision, et désignés l'un par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision, et l'autre par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques :

Représentant des médecins
Monsieur Olivier Grunewald
4 rue du barbier Maes
59000 Lille

Représentant des pharmaciens
Monsieur Guillaume Grzych
89 H rue des marais – les platanes
59160 Lomme

Avec voix consultative

- Un directeur d'un centre hospitalier, proposé par l'organisation ou les organisations représentatives de ces établissements dans la région, ou son représentant :

Madame Isabelle Riou
Directrice des affaires médicales du centre hospitalier
130 avenue Louis Herbeaux - BP 6367
59385 Dunkerque cédex

- Monsieur le Président de commission médicale d'établissement du centre hospitalier universitaire de la subdivision ou son représentant ;

- Un président de commission médicale d'établissement de centre hospitalier de la subdivision proposé par l'organisation ou les organisations représentatives de ces établissements dans la région ou son représentant :

Monsieur le Docteur Alexandre Berteloot
Président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Douai
route de Cambrai – BP 10740
59507 Douai cédex

- Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé par collèges de médecins :

Spécialités cliniques
sera désigné ultérieurement

Spécialités avec plateaux techniques
Monsieur le Docteur Christophe Monnin
Maison des URPS
118 B rue Royale
59000 Lille

Spécialité de médecine générale
Monsieur le Docteur Bertrand Demory
Maison des URPS
118 B rue Royale
59000 Lille

- Un représentant désigné par le conseil régional de l'ordre des médecins :

Monsieur le Docteur Philippe Wartel
Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais de l'ordre des médecins
42 rue du faubourg de Roubaix
59000 Lille

- Un représentant des établissements privés, lucratif ou non, désigné par l'organisation ou les organisations représentatives dans la région de la catégorie d'établissements correspondantes :

Monsieur François Guth
Directeur du groupe Ramsay Générale de Santé Lille Métropole
69 rue de la Louvière
59042 Lille

Le coordonnateur local et un représentant étudiant de la spécialité sont invités pour l'étude des dossiers relevant de leur spécialité d'appartenance.

ARTICLE 2 - Le mandat des membres de la commission est de cinq années, renouvelable, à l'exception des représentants des internes, qui sont nommés pour une durée d'une année renouvelable, sous réserve de leur maintien sous le statut au titre duquel ils sont désignés.

ARTICLE 3 – La commission ne peut siéger que si la moitié au moins des membres avec voix délibérative, titulaires ou représentants, est présente. Dans le cas contraire, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum n'est exigé. La commission se réunit cinq jours au moins après l'envoi de cette nouvelle convocation.

ARTICLE 4 - La commission prévue à l'article 1^{er} se réunit au moins deux fois par an. La convocation des membres, la préparation des travaux, le secrétariat et, le cas échéant, la prise en charge des frais relatifs à sa réunion incombent à l'institution dont relève le président de la commission.

ARTICLE 5 – L'arrêté DOSA/2016-73 du 26 mai 2016 portant composition de la commission de subdivision en vue de l'agrément des terrains de stages est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

.../...

ARTICLE 6 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 - Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche médicale et le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le **27 DEC. 2017**

Pour la Directrice Générale
et par délégation

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a vertical line extending downwards.

Arnaud Gervaisier